

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25
Absents : 2
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille seize

le 6 du mois de décembre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Taoufik FATFOUTA/ Régine RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO, Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI, Pierre VESTRI à Jean-Yves LESSATINI, Sonia CHAKROUNI à FATFOUTA Taoufik, Marc LEROY à RODRIGUEZ Régine

ABSENTS : Delphine BOLLARO, Mélanie MORINI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

N° 100/2016

oo

OBJET : FINANCES :

**Demande de subvention
auprès des services de
la Région relative à
l'installation d'un
système de vidéo-
protection sur le
territoire communal**

Rapporteur : Philippe MINEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L251-1 à L 255-1 ;

VU la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2014 relative à la demande d'autorisation d'installation de systèmes de vidéo-protection déposée auprès de l'Etat et du Conseil Départemental ;

VU l'arrêté du 26 juin 2015 de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes autorisant la commune à installer un système de vidéoprotection.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise

**Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 08/12/2016
et publication en mairie
le : 08/12/2016**

Conformément aux textes en vigueur,

CONSIDERANT la volonté du conseil municipal de recourir à un système de vidéoprotection comme dispositif complémentaire de prévention des actes d'incivilité, vandalisme et petite délinquance sur le territoire communal ;

CONSIDERANT le montant total du projet établi à 243 880 € HT

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Etat 121 940 €

Conseil Départemental..... 47 176 €

Conseil Régional..... 25 988 €

Le Maire INDIQUE qu'il est possible de demander le soutien financier de la Région afin de compléter les subventions obtenues et rendre l'opération réalisable ;

Le Maire PROPOSE au Conseil municipal de solliciter de la Région, une aide financière d'un montant de 25 988 euros

Il est donc proposé au Conseil municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 25 988 € auprès des services de la Région PACA permettant de finaliser le plan de financement de l'installation d'un système de 25 caméras de vidéoprotection ainsi que d'un centre de surveillance urbain sur le territoire communal.

DE MANDATER Monsieur le Maire afin de réaliser toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet et à signer l'ensemble des actes et documents afférents.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDEL

Maire de DRAP

